

Message adressé à l'occasion de la Semaine du Pouvoir judiciaire - 28 /Jun/ 2026

Son Éminence l'Ayatollah Seyyed Mojtaba Hosseini Khamenei, Guide suprême de la Révolution islamique, a, dans un message adressé à l'occasion de la Semaine du Pouvoir judiciaire et de l'anniversaire du martyr de l'Ayatollah Beheshti et de ses compagnons, défini la vocation de l'appareil judiciaire au sein de la République islamique d'Iran comme étant la sauvegarde des droits du peuple, la restauration des droits publics et des libertés légitimes, la lutte contre la corruption, l'application de la justice, l'exécution des peines divines et le contrôle de l'application des lois. Soulignant que la population doit palper les fruits de la réforme judiciaire dans son quotidien, il a affirmé : « La revendication des droits bafoués de la Nation iranienne à la suite des crimes internationaux perpétrés au cours des années 1404 et 1405 [2025 et 2026] figure parmi les enjeux judiciaires les plus cruciaux du pays ; il est impératif de traîner les criminels de guerre de Minab et de Lamerd devant les tribunaux nationaux et internationaux. »

Le texte intégral du message du Guide de la Révolution islamique est le suivant :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

Je présente mes condoléances à l'ensemble de la Nation iranienne et à la communauté islamique en ces jours d'affliction pour la Famille Prophétique et de commémoration du martyr du sang de Dieu, l'Imam Hossein (que les prières et la paix de Dieu soient sur lui et sur eux tous), ainsi que de ses fidèles compagnons.

Le soulèvement et le mouvement hosseinite, érigés pour le triomphe du droit, la réforme de la Oumma et la lutte contre l'oppression et la tyrannie, constituent la cime absolue de l'Histoire dans la confrontation entre la Vérité et le Faux, entre la justice et l'injustice, offrant des leçons d'une valeur inestimable et inoubliable à tous les hommes libres de la terre. Le sang du Maître des martyrs (que la paix soit sur lui) est appelé le "sang de Dieu" ; il coule dans les veines de l'univers et forge des épopées vivifiantes. Le mouvement et la Révolution islamique d'Iran, en tant que ramification jaillie de cette même source lumineuse, se doivent de poursuivre inlassablement les objectifs du soulèvement de l'Imam Hossein. Le 7 Tir [28 juin] de chaque année ravive le souvenir de l'éminente figure de la Révolution et de celui qui, placé à la tête du Pouvoir judiciaire, a déployé des efforts ininterrompus dans cette voie, jusqu'à ce qu'il s'abreuve, avec un groupe de compagnons sincères de la Révolution, au doux nectar du martyr. Son oppression, ainsi que le nombre de soixante-douze martyrs tombés à ses côtés, ont scellé l'essence profondément hosseinite de ce régime et de ses bâtisseurs.

La vocation du Pouvoir judiciaire au sein du régime de la République islamique d'Iran réside dans la préservation des droits du peuple, la restauration des droits publics et des libertés légitimes, la lutte contre la corruption, l'exécution de la justice, l'application des sentences divines et le contrôle du respect des lois. Le fruit du triomphe sur ce chemin, au-delà de l'obtention de l'agrément divin, sera le raffermissement de la confiance des citoyens envers ce pilier de l'État. Il est légitimement attendu de tous les pouvoirs, des appareils et des institutions responsables qu'ils calibrent et réforment constamment leur action à l'aune du standard d'excellence du régime sacré de la République islamique et de la stature majestueuse de la Nation. À cet égard, le Pouvoir judiciaire occupe une place singulière, voire irremplaçable, pour rectifier la marche des affaires et impulser le mouvement aux autres secteurs de l'État ; ce qui exige, au préalable, la poursuite du processus de réforme et de refondation au sein même de cette institution. À présent, la société attend fermement de constater une traduction pratique de cet impératif dans le fonctionnement de la magistrature. La réforme judiciaire doit s'extirper des mots consignés dans les documents d'orientation et les feuilles de route pour s'incarner dans les faits, irradiant tous les domaines concernés, depuis les bureaux des complexes judiciaires et les audiences des tribunaux jusqu'aux espaces publics et à la sphère sociale.

Ainsi, la population percevra ses effets positifs dans sa vie quotidienne, à travers l'intransigeance face à toutes les formes de corruption, la diminution des violations de droits, la célérité des jugements, l'élévation de l'intégrité et de la justesse des verdicts des juges, et un accès facilité aux indicateurs de la justice. Dans cette vision du Pouvoir judiciaire, l'exercice de l'équité doit atteindre un degré tel que chaque opprimé y trouve un asile sûr, et que quiconque détenant une once de pouvoir n'ose plus empiéter sur les droits d'autrui. Les voies du favoritisme et de la recommandation doivent y être radicalement closes, et le fait de posséder des relations dans certaines de ses ramifications ne doit plus constituer le moindre privilège.

Il va de soi que la revendication des droits du peuple iranien ne se résume pas aux seules affaires individuelles ; la protection de l'ensemble de leurs droits publics et sociaux — allant du droit à la sécurité économique et à l'accès équitable aux opportunités, jusqu'au droit de jouir justement des richesses naturelles, d'un environnement sain, des libertés légitimes et d'une gouvernance efficiente — s'inscrit également au rang des enjeux capitaux pour le rayonnement de la justice.

Parmi les dossiers juridiques et judiciaires les plus déterminants pour l'ensemble des Iraniens dans la conjoncture actuelle, figure la revendication et la réparation de leurs droits spoliés par les atrocités des criminels internationaux, des puissances arrogantes et des agresseurs mondiaux, tout particulièrement au cours des années 1404 et 1405 [2025 et 2026] .

Depuis le sang des martyrs opprimés de la deuxième et de la troisième guerre imposée, jusqu'aux meurtrissures physiques, psychologiques, matérielles et spirituelles infligées à notre chère patrie et à chaque membre de la Nation opprimée d'Iran, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières ; des infanticides et crimes de guerre sans précédent perpétrés à Minab et Lamerd jusqu'aux frappes contre les centres de soins et de services ; du massacre des nouveau-nés de quelques jours jusqu'à l'assassinat de nos chers aînés ; et, couronnant l'ensemble de ces tragédies, le martyre de la figure incomparable, perle inestimable et Unique de notre siècle, notre éminent Guide combattant (que Dieu élève son rang sublime) : chacun de ces forfaits constitue un dossier parmi les centaines, voire les milliers d'affaires juridiques majeures qui doivent être poursuivies avec une pugnacité absolue devant les juridictions nationales et internationales. Ce qui demeure indubitable, c'est qu'il faut traîner ces criminels en justice et leur infliger le juste châtiment de leurs exactions.

Un point crucial en cette matière réside, d'une part, dans les aveux et même dans l'odieuse fierté affichée par certains dirigeants de l'ennemi américano-sioniste au sujet de ces forfaits ; ces déclarations valent indéniablement aveux de crime et posent, de la manière la plus probante, les jalons nécessaires à la réparation des droits bafoués de la population.

D'autre part, la diligence et la résolution requises pour exécuter l'ordre du Guide martyr de la Révolution — prononcé lors de son ultime rencontre avec les responsables judiciaires en Tir de l'année passée [juin-juillet 2025] , concernant le traitement des crimes commis durant la deuxième guerre imposée — commandent d'en élargir l'application à la troisième guerre imposée. Ce suivi ininterrompu doit perdurer jusqu'à la prononciation du verdict et la délégation de son exécution à des instances intègres. Cette démarche préviendra, en soi, la réitération de semblables abominations.

Bien entendu, pour triompher sur la voie d'une réforme judiciaire holistique et accélérer l'atteinte des objectifs précités, de multiples préparatifs et conditions sont requis. L'essentiel de ces prérequis a été maintes fois exposé lors des rencontres annuelles des responsables judiciaires et à travers les recommandations et directives détaillées de l'éminent Guide martyr (que Dieu sanctifie son âme pure). L'attention scrupuleuse portée à ces principes et l'effort déployé pour leur concrétisation constituent la clé du succès pour les respectés responsables du Pouvoir judiciaire ; une démarche sur laquelle j'insiste fermement et que j'érige en exigence absolue.

La voie menant à la justice et à la lutte contre l'iniquité et la corruption est une route ardue qui sera aplanie par la



pureté d'intention et la confiance en Dieu, par une piété portée à son plus haut degré, par une motivation et une volonté inébranlables, par des efforts et une ardeur décuplés, par le courage et la fermeté, par l'esprit d'initiative, ainsi que par l'utilisation judicieuse des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans la gestion des affaires. La réalisation de cet ensemble s'accomplira, par la volonté de Dieu, à l'ombre de l'attention du symbole de la Justice attendue, notre maître, l'Imam du Temps (que Dieu hâte son avènement), si Dieu le veut.

Seyyed Mojtaba Hosseini Khamenei
7 Tir 1405 [28 juin 2026]